

L'ENSAPLV est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle est la plus importante des 20 écoles nationales supérieures d'architecture de France avec près de 2 000 étudiants inscrits en 2021/2022 dont 129 en mobilité sortante et 116 en mobilité entrante, 489 en bi-cursus architecte-ingénieur (276 en premier cycle et 213 en second cycle), 243 enseignants titulaires, associés et contractuels, plus de 100 intervenants ponctuels et 67 agents administratifs.

ENSAPLV	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
PREMIER CYCLE	324	271	285	880
SECOND CYCLE	363	426		789
HMONP				145
POST-MASTER				79
DOCTORAT Pour rappel : 69 inscrits en doctorat en 2020/2021				en COURS

Les études d'architecture sont organisées dans les 20 écoles publiques nationales supérieures d'architecture. Il existe également une école privée, l'École spéciale d'architecture (ESA).

Crédits ECTS	LMD		D	Doctorat en architecture			
	60 ▲ 120 ▲ 180	240 ▲ 300					
Bac + 3	L	Premier cycle Licence Diplôme d'études en architecture	HMONP + 1 an	D3			
					L3	Semestre 6	
							L2
	L1	Semestre 4					
			Semestre 3				
	Semestre 2						
		Semestre 1					
	Bac + 5		M	Second cycle Master Diplôme d'État d'architecte	Diplôme d'ingénieur + 2 ans	D2	
		M2					Semestre 10
Semestre 8							
	Semestre 7						
Bac + 8		D	Doctorat en architecture	Formations post-diplôme + 1 et + 1, 5 ans	D1		
	D3						
D2							
	D1						
Baccalauréat ou diplôme équivalent							

Une tradition critique et pluridisciplinaire autour de l'enseignement du projet architectural et urbain mais aussi des arts plastiques, des techniques de représentation, de l'histoire, la philosophie, la sociologie, la construction; une grande école d'enseignement supérieur, une école ouverte sur les réalités du monde, notamment sur le développement durable; une formation polyvalente à l'architecture, avec des débouchés sur différents métiers; une forte ouverture internationale (plus d'une centaine de conventions de coopération avec diverses universités et écoles dans le monde).

SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

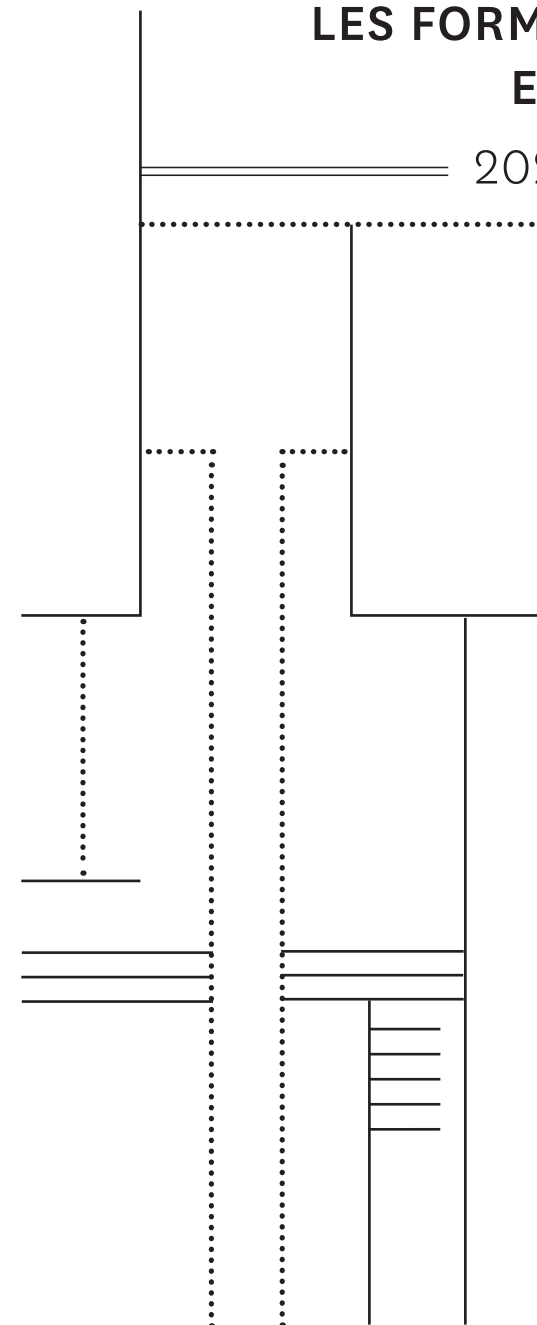
L'ENSAPLV est profondément encline aux relations internationales. Outre le nombre très important d'étudiants étrangers qu'elle accueille, elle entretient de longue date des relations suivies avec une centaine d'écoles d'architecture ou universités dans le monde. Ces partenariats se traduisent par des mobilités d'étudiants, des missions d'enseignants permettant de créer ou de renforcer les relations institutionnelles et des ateliers internationaux de confrontation pédagogique pouvant donner lieu à des formations conjointes.

L'ENSAPLV forme à tous les métiers de l'architecture. Le diplôme d'État d'architecte permet de travailler dans de nombreuses activités liées à l'architecture et à la ville : au sein d'agences de maîtrise d'œuvre, dans des collectivités locales, des entreprises, des industriels... La HMONP permet de s'établir en activité libérale et de conduire des projets sous sa propre responsabilité. Le doctorat en architecture conduit aux métiers de la recherche et de l'enseignement. Aujourd'hui les architectes diversifient leurs activités : paysagisme, urbanisme, enseignement, conservation des monuments historiques, design, expertise auprès des tribunaux, conseil...

- ▶ Formation conduisant au **Diplôme d'études en architecture** conférant le grade de Licence
- ▶ Formation conduisant au **Diplôme d'État d'architecte** conférant le grade de Master
- ▶ **Bi-cursus architecte-ingénieur** avec l'ESTP et l'EIVP
- ▶ **Post-master international Recherches en architecture - HESAM Université**
- ▶ **Doctorat en architecture**
- ▶ **Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP)**
- ▶ **Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) :** DPEA Architecture navale/Mastère Ship Design, double diplôme en partenariat avec l'ENSTA Bretagne
- ▶ **Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) :** DSA Projets de territoire
- ▶ **Formations professionnelles continues :**
 - D-PRAUG [Démarches de Programmation Architecture Urbanisme Génie urbain] avec l'EIVP et l'EUP, formation diplômante
 - Master 2 professionnel Ergonomie, organisation et espaces de travail en partenariat avec l'Université Paris 1
- ▶ **Bachelor en sciences et techniques pour l'architecture : BIM, maquette numérique** avec CESI

LES FORMATIONS ENSAPLV

2021 / 2022



École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette
144 avenue de Flandre - 75019 Paris. Tél. : +33 (0)1 44 65 23 00
▶ métro : Corentin Cariou ou Crimée (ligne 7) ▶ bus : 54, 60 et 71
▶ tram : 3b ▶ voiture : périphérique sortie Porte de la Villette

► LE PREMIER CYCLE LICENCE

Ce cycle conduit au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence et doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.

En première année de premier cycle, un voyage d'études en Europe est organisé pour l'ensemble de la promotion.

LES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	658	32,20%
Arts plastiques	342	16,74%
Matières et matériaux (Ambiance, Construction, Structure)	223,5	10,94%
Langues vivantes	116	5,68%
Morphologie structurale (Maths)	6	0,29%
Cours transversal	97	4,76%
Histoire	149	7,29%
Théorie de l'architecture	121,5	5,95%
Représentation	169	8,27%
Philosophie	21	1,04%
Sciences humaines	85,5	4,18%
Géographie	40,5	1,98%
Rapport d'études	14	0,68%
Nombre total d'heures	2043	100%

► LE SECOND CYCLE MASTER

Ce cycle conduit au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de Master et doit permettre à l'étudiant d'une part de maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture ;
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, de ses méthodes et des savoirs fondamentaux ;
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes, échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Et d'autre part de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ainsi qu'à la recherche en architecture.

Il peut conduire aussi vers d'autres formations d'enseignement supérieur, comme des masters, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations.

LES ENSEIGNEMENTS DU SECOND CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	448	33,63%
Cours transversaux intradomains	126	9,46%
Construction / Ambiances	126	9,46%
Histoire	42	3,15%
Sciences sociales et philosophie	63	4,73%
Option libre	21	1,58%
Séminaire	161	12,09%
Droit	43	3,23%
Transition écologique	42	3,15%
Transition numérique	70	5,25%
PFE (+ introduction au PFE)	124	9,31%
Introduction HMONP	21	1,58%
Rapport de stage	3	0,22%
Optionnel parcours recherche	21	1,58%
Initiation à la recherche	21	1,58%
Nombre total d'heures	1332	100%

► DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE

Accessible aux candidats titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année est soumise à la procédure Parcoursup (obligatoire) et à un dispositif mis en place à l'ENSAPLV de sélection sur dossier. Elle est contrainte également par la capacité d'accueil de l'ENSAPLV.

Concernant les autres années, l'admission fait l'objet d'un examen du dossier par la commission de validation des études et expériences professionnelles ou acquis professionnels.

Durée du cursus	3 ans – 6 semestres
Niveau d'études	Bac + 3
ECTS	180
Nombre heures totales encadrées	2043
Nombre d'unités d'enseignement	24
Nombre de stages obligatoires	2

► DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

Accessible aux candidats titulaires d'un diplôme d'études en architecture, d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Durée du cursus	2 ans – 4 semestres
Niveau d'études	Bac + 5
ECTS	120
Nombre d'heures totales encadrées	1332
Nombre d'unités d'enseignement	11
Nombre de stage obligatoire	1

► BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

Ce cursus est accessible aux candidats titulaires ou candidats au baccalauréat S uniquement, via la plateforme Parcoursup. La sélection se fait sur dossier puis sur entretien de sélection.

Cette formation se décline sur sept années, permettant l'obtention de deux diplômes : le diplôme d'État d'architecte conférant grade de Master et le diplôme d'ingénieur délivré par nos écoles ingénieurs partenaires.

Cette formation est proposée en partenariat avec l'ESTP Paris (École spéciale des travaux publics) et avec l'EIVP (École des ingénieurs de la Ville de Paris).

Cette double formation se décline donc en deux formations distinctes sur Parcoursup :

► Bicusus architecte-ingénieur ESTP (37 places)

► Bicusus architecte-ingénieur EIVP (10 places)

